

La prépension perd de son attrait

EMPLOI Le contrôle de la disponibilité des chômeurs âgés est dissuasif

- Pourquoi prendre sa prépension s'il faut ensuite chercher un job ?
- La question agite les partenaires sociaux.
- Le gouvernement ne semble pas prêt à bouger.

Si le plan de départs Delhaize veut avoir une chance d'aboutir, il faudra que le GVT supprime la disponibilité des chômeurs âgés et en RCC. » En 138 caractères twittés ce mardi matin, Myriam Delmée (Setca) a soulevé une problématique bien plus complexe qu'il n'y paraît. Celle des fins de carrières pour les travailleurs qui perdent leur emploi.

L'objectif du gouvernement est de maintenir les gens plus longtemps dans la vie active. Raison pour laquelle le régime des prépensions avait subi certaines modifications en 2012. Les conditions d'accès avaient été durcies : sauf exceptions dans le cadre de procédure de licenciement collectif, le travailleur licencié devait être âgé de 62 ans minimum et afficher une carrière de 40 années (32 années pour les femmes). Rebaptisé régime de chômage avec complément de l'entreprise (RCC), ce système fait du prépensionné un chômeur comme un autre.

Les employeurs ne seraient pas opposés à un assouplissement de ce contrôle, sous certaines conditions

Et c'est là que le bât blesse. Car dans le même temps, le politique a prévu que le contrôle de la disponibilité des chômeurs sur le marché de l'emploi soit étendu aux quinquagénaires. Résultat : tout demandeur d'emploi n'ayant pas atteint l'âge de 60 ans au 31 décembre dernier est susceptible d'être contrôlé par l'Onem. voire d'être sanctionné.

Ce changement a déjà suscité des réactions. Ce lundi, à Charleroi, des prépensionnés de Carsid et de Caterpillar ont manifesté leur opposition à ce contrôle. Et Myriam Delmée (Setca) confie que l'ex-régime des prépensions séduit désormais moins de candidats au départ, échaudés par la perspective de passer sous les fourches caudines de l'Onem. Chez Cora aujourd'hui, et chez Delhaize demain.

La question a été abordée, et



Le personnel de Delhaize va devoir se prononcer sur les conditions de la restructuration. Avec cette incertitude : combien, parmi les 1.400 salariés « prépensionnables », choisiront de partir ? © BELGA

doit encore l'être, par les partenaires sociaux réunis au sein du « Groupe des 10 ». D'autant que les employeurs ne seraient pas opposés à un assouplissement de ce contrôle, sous certaines conditions (longues carrières, métiers pénibles, licenciements collectifs). Car si l'ex-prépension n'attire plus, il faudra licencier ces travailleurs (ou d'autres). Et financer les plans d'outplacement.

Les partenaires sociaux devront toutefois se montrer persuasifs. « Un tel assouplissement n'est pas à l'ordre du jour, même s'il est possible que la demande émane des partenaires sociaux », explique-t-on au cabinet du ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V). Nous sommes un gouvernement d'activation : notre objectif est d'éviter que les gens ne soient plus disponibles pour le marché du travail. Car la réalité économique est changeante et les mesures du gouvernement peuvent avoir un impact, et ramener l'emploi. »

PASCAL LORENT

Delhaize Un accord, à quel prix ?

Chez Delhaize, syndicats et direction tiennent enfin leur protocole d'accord, validé au terme d'une négociation achevée sans grande surprise, puisque les grandes lignes étaient connues avant cet ultime round.

« Nous avons obtenu des éclaircissements et des garanties en matière d'organisation du travail », explique Myriam Delmée, vice-présidente du Setca. Et quelques mois de plus pour ceux qui opteront pour un départ volontaire. Nous avons obtenu une atténuation des différences au niveau des indemnités. Pour le reste, les points négociés concernent les transferts, le maintien des gens dans leur magasin d'origine et de leur salaire, et comment on va monitorer tout cela pour éviter des réattributions en fonction des affinités avec le directeur de magasin plutôt que sur base des compétences. Ce n'est pas de la monnaie son-

nante et trébuchante, mais c'est important pour les salariés qui vont rester. »

Car au-delà des 1.800 départs (prépensions et départs volontaires, mais pas de licenciements secs) et des dix supermarchés fermés ou éventuellement franchisés, le plan donnera lieu à une vaste transformation de l'organisation interne chez Delhaize. Avec plus de flexibilité dans les tâches et les horaires, afin d'améliorer le service à la clientèle et alors que les effectifs vont fondre de 10 % environ. La direction annonce d'ailleurs un plan d'investissement de 450 millions d'euros sur la période 2015-2017 pour moderniser les 134 magasins intégrés. En contrepartie, les syndicats ont limité les pertes salariales (gel des salaires limité à deux ans, réduction des primes sectorielles compensée).

« Ce projet d'accord est suffisamment équilibré pour qu'on le défende », estime Myriam Del-

mée. « Après neuf mois de négociations, on peut plutôt le qualifier d'accouchement dans la douleur », explique pour sa part la secrétaire nationale de la CNE Commerce, Delphine Latawiec. Le « bébé » sera présenté cette semaine aux employés de l'entreprise. Si l'accord est approuvé par la base, il sera coulé dans une convention collective de travail et signée le 23 février.

A moins que... car il reste une inconnue. L'accord table sur 1.400 départs via le régime de chômage avec complément de l'entreprise (RCC). Des ex-prépensionnés dont l'attractivité est compromise par le contrôle de la disponibilité des chômeurs âgés (lire ci-contre). Et faute de prépensionnés en suffisance, il faudra convaincre d'autres salariés de s'en aller. Ce qui aura forcément un impact sur le coût du plan de restructuration. ■

P.Lt

LES BRÈVES

Pfizer s'étend à Puurs

La firme pharmaceutique Pfizer a inauguré ce mardi sa nouvelle unité de production de vaccins sur son site de Puurs (Anvers), en présence du ministre-président flamand, Geert Bourgeois, et du ministre flamand du Bien-Être, de la Santé et de la Famille, Jo Vandeurzen. La nouvelle unité produira 75 millions de doses de Prevenar 13, le vaccin anti-pneumococcique de Pfizer, dont la majeure partie sera destinée aux pays en voie de développement. Le montant de l'investissement s'élève à quelque 75 millions d'euros. (b)

WALLONIE

Nonet, nouveau patron des constructeurs



Eddy Devos, président de la Confédération Construction Wallonne depuis 2012, a passé le flambeau à Jean-Jacques Nonet. L'entreprise de ce dernier s'est forgée une belle réputation dans les travaux de voirie, et se présente comme une société familiale où les 5 enfants du nouveau président de la CCW travaillent. En 2015, le groupe Nonet, c'est 150 personnes occupées, et un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros. Jean-Jacques Nonet est président de la Confédération Construction Namur (sortant) et président de la Fédération wallonne des entrepreneurs de voirie (Fwev). Il siège aussi dans la commission paritaire.

SERVICES

Bpost veut annualiser le travail des facteurs

La direction de Bpost cherche à augmenter la flexibilité de ses agents du service « mail » (distribution du courrier). Selon la CSC-Transcom, la proposition sur la table vise à annualiser le temps de travail : on maintient le principe de 38 heures par semaine sur une année, mais avec des adaptations selon l'intensité postale des périodes, en prenant également en compte les horaires tardifs (jusqu'à 21h) et les week-ends. (É.R.)

« J'ai peut-être été sélectionnée parce que j'étais une femme ! »

ENTREPRISES Top Management et « Le Soir » lancent les Awards des jeunes Top Managers. Onze candidats sont en lice pour deux prix

ENTRETIEN

Linsay Leroy est nommée dans la catégorie « CEO » qui récompense des jeunes patrons ayant eu le courage d'assumer des responsabilités au sein d'une entreprise existante. A 30 ans, cette chef d'entreprise en effet un beau parcours, derrière et devant elle. Depuis son arrivée à la tête de Proprement Dit, société de titres-services dans laquelle elle évolue depuis plusieurs années, l'entreprise a tout simplement quadruplé son chiffre d'affaires et engagé 600 nouvelles personnes !

Heureuse de figurer parmi les 5 nominés « CEO » des jeunes Top Managers de l'année ?

Oui, et surprise aussi. Je n'ai pas du tout le même profil que les autres candidats puisque j'ai eu un parcours scolaire relativement court. Proprement Dit est



Pour ces premiers Awards des jeunes Top Managers de l'année, deux types de candidats ont été sélectionnés : les « CEO » et les « founders ». Linsay Leroy est l'un des 5 nominés de la catégorie CEO. © DR.

par ailleurs une entreprise du Hainaut active sur un créneau social, à savoir les titres-services pour le nettoyage à domicile. D'habitude, les nominés pour ce type de prix viennent plutôt du secteur financier !

Selon vous, pourquoi avez-vous été sélectionnée ?

Peut-être parce que je suis une femme ! Mais aussi pour la croissance importante enregistrée par Proprement Dit. On parle ici d'une grosse structure humaine, avec 712 salariés, qui ne fonctionne pas comme une entreprise classique, car nous travaillons avec des femmes qui ont en général une situation sociale compliquée, comme des mamans célibataires, etc. Si notre entreprise fonctionne si bien, c'est aussi parce que nos salariés tiennent à leur emploi qui leur a offert une meilleure situation de

vie. Les 600 personnes que nous avons engagées ces derniers 18 mois ont été choisies car leur précédent employeur avait fait faillite.

Vos techniques de management innovantes ont convaincu. Quel est votre secret ?

Je viens du secteur informatique. Toute la gestion de la société est centralisée à travers deux programmes performants. Nous gérons très bien nos données. Nous avons également mis sur pied un « bureau mobile » à côté de nos 5 bureaux physiques et de nos 12 agences. En plus d'une très forte flexibilité, cela nous a permis de fortement diminuer nos charges et ce sans aucune suppression de personnel. ■

Propos recueillis par AMANDINE CLOOT

Plus d'infos sur youngtopmanager.com.